

Le papillon, le pangolin et la chauve-souris

L'invité

Christophe Reymond

Directeur du Centre Patronal



Chacun a entendu parler du fameux effet papillon, théorisé par un météorologue américain. En se demandant si le battement d'ailes d'un papillon au Brésil pouvait provoquer une tornade au Texas, celui-ci entendait illustrer certains éléments déterministes de la théorie du chaos.

Dans son acception populaire, l'effet papillon renvoie à ce constat que de petits facteurs peuvent engendrer d'immenses effets. Une telle idée n'est pas dénuée de fondement, même s'il faut éviter de déboucher sur des sophismes à la Francis Blanche: «Si Colomb n'avait rien découvert, Kennedy serait toujours vivant.» Il n'empêche.

Il n'empêche que c'est probablement à cause de chauves-souris ou de pangolins (on ne sait pas très bien) transitant par le marché de Wuhan que la Suisse se trouve plongée dans une «situation particulière». Celle-ci a d'ores et déjà des effets économiques spectaculaires qui méritent quelques remarques.

Le Conseil fédéral a fait prévaloir l'aspect médical et épidémiologique en édictant une mesure exceptionnelle et des recommandations multiples visant à limiter l'expansion de la maladie. Cette préoccupation de santé publique mérite sans le moindre doute de passer au premier plan. On peut discuter du cadre qui a été tracé et des questions que cela suscite mais sa mise en œuvre rigoureuse s'impose. En notant au passage que ce cadre témoigne aussi de la volonté de ne pas entièrement bloquer le pays.

Pour de nombreux secteurs économiques, la situation qui en résulte s'avère sérieuse. Dans l'industrie événementielle, l'hôtellerie, la restauration, les transports privés, la mécanique, l'horlogerie, on signale des difficultés importantes. Elles se chiffreront en centaines de millions, c'est d'ores et déjà une certitude.

Les dirigeants d'entreprise se voient confrontés à de multiples questions. Il y a son personnel, qu'il faut nantir d'instructions claires et rassurer. Il y a ces cas particuliers où l'on doit mettre en œuvre ses obligations de préserver la santé au travail. Il y a cette nécessité de concevoir un plan de continuité de l'activité, parfois d'affronter des problèmes de financement ou une crise de liquidités.

«Il est légitime que la santé publique constitue la première des priorités»

Beaucoup se demandent si et comment il sera possible de compenser les pertes. Le chômage partiel est une piste mais il ne couvre pas la diminution de chiffre d'affaires.

Certains s'interrogent sur les possibilités de mesures publiques d'indemnisation mais rien n'est simple: comment appréhender les dommages et les conditions d'octroi?

Le coronavirus bouleverse les habitudes de chacun. Il rappelle de façon spectaculaire que les crises sont souvent imprévisibles et qu'on les traverse en naviguant à vue. Il invite à réfléchir aux possibilités de rendre la société comme l'économie plus résistantes face à de telles perturbations.